

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE BOURG-en-BRESSE (Ain)

Séance du mardi 27 septembre 2022

Date de Convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20220927-DEL202220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Affichage : 07/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération n° 2022.20

OBJET - Dispositif France Services – Convention avec l'Etat et les partenaires associés

Présents : Thierry ABERT, Alexa CORTINOVIS, Raphaël DURET, Patricia MEDEVIELLE, Catherine MICHON, Nadia OULED-SALEM, Michaël RUIZ, Brigitte VISO

Excusés : Jean-François DEBAT, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Monique VERNOUX

Absent : Léa BERGENA

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Le dispositif France Services couvre l'ensemble des services publics du quotidien. Il concerne toute la population et tous les territoires, avec une attention particulière portée aux plus isolés d'entre eux (les territoires ruraux, les quartiers politique de la Ville, les territoires ultramarins). De même, les politiques publiques d'accès aux droits et de promotion de l'inclusion numérique sont pour l'Etat une priorité. Elles prennent corps dans l'ambition France Services.

Motivation et opportunité de la décision

France Services porte cinq priorités :

- Un renforcement de l'offre de service à destination des usagers pour les accompagner dans leurs démarches administratives propres aux neuf partenaires de France Services (Pôle emploi, CNAMTS, CCMSA, CNAF, CNAV, DGFIP, La Poste, ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur).
- Un ancrage local privilégié pour fournir un service proche des besoins de la population.
- Un engagement à la résolution des difficultés
- Un renforcement du maillage
- Un financement garanti.

Un projet d'implantation d'une maison France Service sur la commune de Bourg en Bresse, en lien avec le centre social Amédée Mercier, a été proposé à la labellisation France Services. Suite à un audit qualité en date du 23 mars 2022, le site a été labellisé « France services » au 1^{er} avril 2022.

L'accessibilité aux services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale. Ce lieu d'accueil de proximité, au sein d'un quartier prioritaire, facilite l'accès des usagers les plus fragiles, les plus isolés, les plus démunis, aux démarches administratives du quotidien.

Il est précisé que l'Etat subventionne les postes nécessaires à hauteur de 30 000 € par an.

Ceci étant exposé, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la convention proposée, co-signée par le Préfet et les partenaires France services et autoriser la Vice-Présidente à la signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Bourg en Bresse, les services de l'Etat et les partenaires France Services, définissant les modalités d'organisation et de gestion de la maison France Services et aussi l'organisation du partenariat. Cette convention est annexée à la présente délibération.

PRECISE que la convention est établie avec tacite reconduction à compter de sa signature

AUTORISE la Vice-présidente du CCAS à signer la présente convention

Impacts financiers

Les crédits correspondants sont prévus au budget du CCAS sur le programme Centres Sociaux
En dépense : Chapitre 012 / Charges de personnel – Article 6218 / autres personnels extérieurs
En recette : Chapitre 74 / Dotations et Subventions – Article 74718 / Autres

La Ville met à disposition les locaux, fluides, moyens de communication